

L'année 2016 à Vayres



Bloc-Notes

Mairie : tél : 05.55.78.11.12
Fax : 05.55.78.76.82
mail : mairie-vayres@wanadoo.fr
site internet de la commune : www.vayres.fr

Heures d'ouverture au public : Lundi : 13 h 30 - 17 heures
Mardi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Mercredi : 8 h 30 - 12 h
Jeudi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h

Permanences : Mme le Maire et les adjoints : prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Référente autonomie : **Mme Anne GAULIER** : 1^{er} mercredi de chaque mois.

Comité aide aux personnes âgées : **Mme Marie-Agnès ANDRAUD** – Permanences de St Laurent sur Gorre : mercredi matin de 9 h à 12 h, tél : 05.55.00.92.18 – Permanences de Rochechouart : Mardi de 9 h à 12 h, tél : 05.55.03.96.74.

Docteur : André ALLEMANDOU : 05.55.78.82.23

Cabinet infirmiers et soins à domicile : M.C. DEVILLEGGER et P. LAS-CONGEARIAS – Tél : 05.55 78.22.10.

Taxi : Vincent COURTEY, tél : 05.55.78.11.13 et 05.55.03.71.89.

Kinésithérapeutes : Mme GUIRE Christine : tél. 05.5571.88.53 ou 06.43.31.71.79 et M. David BETANCORT au 06.81.03.95.97

Pédicure Podologue au cabinet de kinésithérapie : Melle Nadège BINET, tous les 1^{er} jeudi du mois, tél : 06.67.00.74.84 et 09.83.03.82.55.

La Poste : 05.55.03.58.28 – Ouverture : lundi : 14 h à 17 h – mardi-jeudi-vendredi et samedi : de 9 h à 12 h

Pompiers : 18.

S.A.M.U. : 15.

Gendarmerie : 05.55.00.00.02.

Ecole primaire : 05.55.78.12.09.

Horaire des services religieux : affichés à l'entrée de l'église

État civil 2015

Naissances

SIAUDEAU Emma, Sylvie, Patricia née le 11 mars à Saint-Junien
LEBRAUD Nathan, Patrick, Raymond né le 21 juillet à Saint-Junien
SARRAZY Manéa née le 22 août à Limoges
BASGROT Gabriel, Pierre né le 3 octobre à Saint-Junien

Mariage

LEMARCHAND Anne Axelle et DARD Michèle, Andrée le 15 octobre

Décès

MANDON Marie veuve PÉNICHOU décédée en son domicile le 26 février

Transcriptions de décès

BOULESTEIX Pierre décédé à Saint-Junien le 10 avril
MERLE Angèle veuve CLEMENT décédée à Saint-Junien le 08 juin
PENIFAURE Lucienne veuve FAURE décédée à Saint-Junien le 02 juillet
MAZEAUD Jean décédé à Saint-Junien le 18 juillet
THEW Clifford décédé à Limoges le 01 octobre
DELIAS Lucienne veuve DELAGE décédée à Saint-Junien le 27 octobre
CONTAMINE Odette veuve PELLETINGEAS décédée à Saint-Junien le 19 novembre
RAYMONDEAU Marie Louise veuve BASSET décédée à Saint Junien le 26 novembre
GRANET Jacques Gabriel décédé à Rochechouart le 10 décembre

Infos – Vie pratique

Garde des médecins : désormais, pour tout appel urgent la nuit (20 h-8 h), les week-ends et jours fériés, il faut appeler le 15 qui transmettra votre appel au médecin d'astreinte.

Location de la salle polyvalente

Chèque de caution à la réservation : 200 € (rendu après paiement)
Chèque de caution pour le ménage : 100 € (rendu après l'état des lieux si correct)

Personnes et Associations étrangères à la commune :

Salle : 165 € ; cuisine : 80 € ; chauffage : 55 € (période de chauffe : du 1^{er} octobre au 31 mars) ; couvert : 0.50 €.

Associations loi 1901 de la commune de Vayres :

Salle : 40 € ; cuisine : 50 € ; chauffage : 55 € (période de chauffe : du 1^{er} octobre au 31 mars) ; couverts : 0.50 €.

Assemblée générale : salle gratuite (chauffage payant). Si l'association fait un repas le jour de l'AG, la location de la cuisine et des couverts seront payants.

Première occupation annuelle : gratuité pour la salle et la cuisine uniquement, les couverts et le chauffage seront facturés.

De même, pour le Club du 3^{ème} âge, la salle est gratuite tous les mercredis, mais si repas, la cuisine et les couverts seront payants.

Les tarifs sont établis comme suit :

Particuliers habitants la commune :

Salle : 66 € ; cuisine : 50 € ; chauffage : 55 € (période de chauffe : du 1^{er} octobre au 31 mars) ; couverts : 0.50 €.

Location des tables de la salle des fêtes pour des manifestations à l'intérieur : 5 €/table, chaises gratuites.

Pour un deuxième jour, il sera facturé un supplément du prix égal à 50 % du premier jour, sauf pour le chauffage pour lequel il n'y aura pas de minoration.

Couvert : 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 verre à vin, 1 verre à eau, 1 coupe, 1 verre à digestif, 1 tasse, 1 cuillère à soupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café.

Barème en cas de casse : assiette 4 € ; couvert 1 € ; verre 1 € ; tasse 2 € ; carafe 6 €.

Pour les autres matériels, une facture sera établie au coût réel.

Cantine et transport scolaire

Tarif du ticket de cantine : 2.20 €.

Tarif des transports scolaires :

Enfant résidant à + de 3 km de son établissement scolaire :

Participation pour 1 enfant transporté : 45 € par an, soit 15 € par trimestre

Participation à partir du 2^{ème} enfant transporté : 24 € par an, soit 8 € par trimestre.

Enfant résidant à - de 3 km de son établissement scolaire :

Participation familiale par enfant : 60 € par an, soit 20 € par trimestre.

Tarif de la photocopie : 0.25 € en noir et blanc, 0.50 € en couleur,

Photocopies en couleur pour les Associations : 0.20 € / A4 ; 0.40 € / A3.

Garderie scolaire

Tarif : 2 €

Déchetterie

Horaire d'ouverture de la déchetterie à Rochechouart :

Lundi, de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Mercredi, jeudi et vendredi, de 15 h à 18 h

Samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermée le mardi

ATTENTION

Mise en garde contre les démarcheurs en tout genre (marchands de chocolats, vérificateurs de fumées, poseurs de panneaux photovoltaïques, etc.) qui passent chez les habitants de la commune.

Avis aux propriétaires de chiens qui aboient à longueur de journée : certaines personnes se plaignent de la nuisance sonore.